



Colonne commune eau usée verticale

Par **lolodu7474**, le **18/09/2019 à 16:41**

Bonjour,
Habitant d'un petit immeuble, la colonne verticale des eaux usées commune est rouillée et suinte, de plus le collecteur lié à la colonne entre ma cuisine et celle-ci est percée, mais ne fuit pas encore.
Après avoir contacté le syndic pour qu'un plombier passe, son constat est de changer la colonne car également rouillée chez mon voisin du dessous.
La réponse du syndic a été de me dire qu'il fallait attendre la prochaine assemblée générale de juin pour la mise au vote ou bien un changement en urgence si fuite. Ayant prévenu le syndic, quelle assurance devrait je faire jouer en cas de dégâts des eaux chez mon voisin, mon assurance ou bien celle de la copro.
Je vous en remercie. Cordialement
Laurent

Par **morobar**, le **18/09/2019 à 17:36**

Bonjour,
[quote]bien celle de la copro.[/quote]
Et comment vous faites ?
Ouvrir un dossier sinistre auprès de son assureur paraît être la solution recommandée, d'autant qu'il est difficile de s'opposer aux conventions inter assureurs, comme CIDRE ou CIDE COP.
Par contre la liaison colonne-cuisine est privative et les frais de remise en état à votre charge.
Le syndic paraît avoir apporté la bonne réponse, celle de l'autorisation de travaux en AG ou son intervention en cas d'urgence.